

Revue générale de droit



Élodie Petit, *Cellules souches embryonnaires : droit, éthique et convergence*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 147 pages, ISBN 2-89400-169-X

Alain Roy, *Le contrat de mariage réinventé, Perspectives socio-juridiques pour une réforme*, Montréal, Les Éditions Thémis, 2002, 455 pages, ISBN 2-89400-149-5

Giancarlo Di Pietro et Jacques Beaulne

Volume 34, numéro 2, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027259ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027259ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Di Pietro, G. & Beaulne, J. (2004). Compte rendu de [Élodie Petit, *Cellules souches embryonnaires : droit, éthique et convergence*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 147 pages, ISBN 2-89400-169-X / Alain Roy, *Le contrat de mariage réinventé, Perspectives socio-juridiques pour une réforme*, Montréal, Les Éditions Thémis, 2002, 455 pages, ISBN 2-89400-149-5]. *Revue générale de droit*, 34(2), 387–389. <https://doi.org/10.7202/1027259ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2004

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTULES

Élodie PETIT, *Cellules souches embryonnaires: droit, éthique et convergence*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 147 pages, ISBN 2-89400-169-X.

Petit's work examines the potential for life found in the death of the embryo and alongside recent developments in stem cell research. The recent availability of embryonic stem cells has once again caused both sides of this hotly debated topic to resurface. The great potential for therapeutic use of stem cells for organ transplants and the like has led many countries to reconsider their legal stance as it relates to use of the human embryo. While the use of an embryo might allow for the cloning of organs for transplant into an already living person, the embryo itself would inevitably perish. This inevitability has been the source of much international conflict. While uniformity more or less exists in international fertilization rules it certainly does not as it relates to the embryo. Petit suggests that research is often stunted by conflicting ideologies between respect for human life, even in its embryonic state, and that of bettering human life in general. Societal viewpoints on this issue around the world have evolved nearly as quickly as the research itself leading Petit to question whether in-

ternational convergence on this sensitive issue is even a feasible possibility.

Hopes for international convergence might be warranted since it is being sought with embryo and embryonic stem cell research, despite still being in its infancy. That said, many divergences persist. The first and most relevant relates to embryo creation for research purposes. This inevitably means using cloning technology, a practice the United Kingdom has favoured over the years, unlike the United States, Canada and Germany, among others. Those countries sitting on the fence on the matter, such as the Netherlands and France have included suspensive clauses in their legislation as well as disallowed therapeutic cloning. This remains a controversial issue for which international compromise might not be a possibility. A second issue is more political in nature and relates to a willingness in the United States to relegate the issue to private sector exclusively, making convergence very difficult in the absence of any specific legislation. Generally, whatever their stance, other countries have sought homogeneity in their policies on the matter in both the public and private sector, unlike the United States. As a result, homogeneity becomes an even more

distant goal. Thirdly, and perhaps most importantly, is that whatever convergence they may be between states on this matter, the ethical underpinnings of each country's position vary. Weighing the need for respect of human life alongside general betterment inspires different emotions cross-culturally, an issue which needs to be taken into consideration.

Petit deals with a very current and technical topic in an easy to understand way, making use of as little jargon as possible. The text is measured in its presentation of the many sides of the argument of this sensitive issue and leaves the reader to make his conclusions.

Giancarlo DI PIETRO

Alain ROY, *Le contrat de mariage réinventé, Perspectives socio-juridiques pour une réforme*, Montréal, Les Éditions Thémis, 2002, 455 pages, ISBN 2-89400-149-5.

Cet ouvrage, qui est en fait la thèse de doctorat de l'auteur, aborde l'étude du contrat de mariage, non pas sous une perspective statique au moyen d'une analyse strictement juridique, mais plutôt d'un point de vue critique, en faisant appel à une réflexion multidisciplinaire. Cette démarche amène le professeur Roy à proposer une orientation de réforme en matière de relation matrimoniale que Jean-Guy Belleney, qui signe la préface de l'ouvrage, estime empreinte à la fois d'audace et de retenue.

La première partie du volume est un rappel des principales règles de l'encadrement juridique du mariage, à l'intérieur duquel l'auteur situe le contrat de mariage. Pour sa part, la deuxième partie est consacrée à l'étude de l'ordre privé du mariage, que l'auteur définit lui-même comme « l'ordre normatif non étatique qui encadre, directement et indirectement, les rapports entre conjoints » (p. 135, note 405). Dans cette partie, Alain Roy s'intéresse davantage aux composantes sociologiques de l'union conjugale que sont le pouvoir, la négociation, la communication et la confiance. Enfin, dans la dernière partie, il propose d'utiliser le contrat de mariage — qu'il appelle le contrat conjugal — comme moyen de régularisation contractuelle de la relation, en examinant tour à tour les objections à une telle solution, sa légitimité et le soutien professionnel qu'elle exigerait.

Cette longue analyse socio-juridique du contrat de mariage amène l'auteur à conclure que le régime juridique du mariage tel qu'établi par le législateur québécois n'est pas adapté aux valeurs conjugales contemporaines, en raison du fait notamment qu'un consensus existe à l'effet qu'il « [...] apparaissait illégitime d'enfermer les conjoints à l'intérieur d'un ordre établi qui ne correspond pas nécessairement à leurs attentes spécifiques [...] » (p. 402). Par contre, le professeur Roy est d'avis que le contrat conjugal pourrait constituer une alternative mieux adaptée, à titre de mode de régulation privé et explicite. En favorisant un tel modèle,

l'État reconnaîtrait le droit aux conjoints d'établir contractuellement leur propre cadre normatif, « tout en prévoyant un régime juridique supplétif pour les couples qui ne se seraient pas prévalus d'une telle possibilité » (p. 406).

Le sujet ne manque donc pas d'intérêt et l'étude interpelle tous les participants actifs au modelage de notre société sur l'importance de la liberté individuelle contractuelle à l'intérieur d'un ca-

dre juridique et social. Des tables de la législation et de la jurisprudence, ainsi qu'une bibliographie complètent l'ouvrage. Il est toutefois malheureux que la table de la jurisprudence ne comporte pas de renvois au texte et que le volume soit dépourvu d'index analytique, lequel se révèle toujours un outil de recherche et de repérage indispensable pour le lecteur.

Jacques BEAULNE